



Refus de restitution du dossier auto-école

Par **espriyan**, le **27/01/2010** à **18:08**

Bonjour,

Je suis un jeune étudiant inscrit dans une auto-école du Loiret. Je suis inscrit depuis Janvier 2009, lors de mon inscription je n'ai reçu aucun contrat et ni aucune information relative aux fonctionnements de l'auto-école. Mon solde vis à vis d'eux était à jour. Ensuite, j'avais demandé à passer un examen de code supplémentaire. L'auto-école m'a prévenu un Mercredi qu'il disposait dans une semaine d'une date de passage (soit le mercredi suivant) et j'ai accepté la proposition. Mais malheureusement à la veille de l'examen (le Mardi) j'ai prévenu l'auto-école que j'étais souffrant et que je ne pouvais être à l'examen le lendemain.

Puis un mois après comme je devais changer de ville, j'ai demandé à l'autoécole de me restituer mon dossier afin de changer d'établissement. Mais à ma surprise, ils m'ont dit que je devais payer un supplément de 60 euros pour l'examen manqué, et que je devrais leur prévenir 8 jours avant l'examen pour annulé et que tout cela était marqué dans le contrat.

Je leur ai rappelé que d'une part je n'étais pas au courant qu'il fallait payer quand on s'absentait à l'examen car je n'avais jamais eu de contrat, ni brochure d'information, et d'autre part que j'ai eu la date moins de 7 jours avant l'examen.

Depuis plusieurs moi, ils refusent et persistent de me restituer mon contrat, et celà malgré le fait que ni moi ni eux n'a toujours trouver une copie du fameux contrat dont ils est question. Moi j'ai pas beaucoup d'argent en ce moment pour me libérer de cette soit disante dette de 60 euros supplémentaire.

Cà fait 6 mois, et j'ai envie d'évoluer en apprentissage d'auto-école, mais je ne peux toujours pas car ils me bloquent mon dossier.

J'aimerais donc vous demander de l'aide afin de savoir s'il existe une procédure juridique

adaptée à ce type de problème ?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

ESP.